

Original : espagnol

ÉTUDE DU COÛT DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EBCD

Suite à l'approbation en 2010 de la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD)* (Rec. 10-11), le Secrétariat a conclu un contrat avec la société TRAGSA S.A. qu'il a chargée de réaliser une étude de viabilité de la mise en œuvre de l'eBCD. Le coût de cette étude s'élevait à 19.974,59 euros et été imputé au chapitre 9 - contingences du budget de l'ICCAT.

Lors de la réunion de 2011 et en réponse à la Recommandation antérieure, le PWG a présenté un projet pilote aux fins de la mise en œuvre d'un système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) qui englobe tout le thon rouge capturé, engraisé, mis à mort et commercialisé, y compris les certificats de réexportation.

Suite à l'adoption de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 10-11 sur un programme électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD)* (Rec. 11-21) et de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 09-11 sur un Programme ICCAT de Documentation des captures de thon rouge* (Rec. 11-20), l'exécution du projet pilote, financée au moyen du fonds de roulement, a été approuvée aux fins de la mise en œuvre de l'eBCD.

En 2012, le Secrétariat de l'ICCAT, conjointement avec les CPC intéressées et après avoir lancé un appel d'offres, a sélectionné le consortium formé par TRAGSA S.A. et The Server Labs S.L. pour développer le programme informatique et mener à bien la phase d'essai pilote aux fins de la mise en œuvre du système eBCD en 2012 et 2013. Ce contrat a été prolongé jusqu'en 2014 (conformément à la flexibilité de la phase pilote). Le contrat conclu s'élevait à 496.264,17 euros.

Pendant cette période, des contributions volontaires visant à financer une partie de ces frais ont été versées par l'Albanie (828,29 euros), l'Algérie (3.547,33 euros), la République populaire de Chine (942,04 euros), la Corée (1.986,31 euros), la Croatie (9.633,34 euros), les États-Unis (37.500,00 euros), la France (SPM) (102,48 euros), le Maroc (35.000,00 euros), la Norvège (763,99 euros), la Turquie (13.729,45 euros), l'Union européenne (66.402,78 euros) et le Taipei chinois (1.018,39 euros).

En décembre 2014, la prolongation du contrat a été signée avec TRAGSA S.A. afin de poursuivre l'appui, le développement et la gestion, entre autres, du projet en 2015. Le nouveau contrat conclu s'élevait à 346.433,05 euros. Le contrat a été modifié ultérieurement afin de compléter la maintenance de l'application et l'assistance à l'utilisateur, en ajoutant 58.348,67 euros supplémentaires.

En 2016, de nouvelles modifications ont été apportées au contrat afin de couvrir les services de l'année concernant l'assistance à l'utilisateur, la maintenance de l'application, la gestion du projet et l'analyse des demandes, l'infrastructure, les certificats, les développements de l'application web et la formation. Les montants de ces modifications signées s'élevaient à : 35.995,11 euros, 243.803,34 euros, 42.248,70 euros, 30.000,00 euros, 27.313,36 euros et 65.797,96 euros (soit un total de 445.158,48 euros).

La distribution annuelle des coûts réalisés jusqu'à présent était la suivante :

Année 2012	224.297,04 €
Année 2013	201.699,75 €
Année 2014	437.684,24 €
Année 2015	323.605,68 €
Année 2016	271.471,76 €
Total	1.458.758,47 €

Il faut encore ajouter à ces coûts les frais correspondant en 2016 qui ont été sollicités mais n'ont pas encore été facturés (173.686,72 euros). Par conséquent, le montant total s'élèverait à 1.632.445,19 €.

Au titre de 2017, un poste du budget de la Commission est prévu à hauteur de 200.000,00 euros destiné à couvrir l'assistance à l'utilisateur et la maintenance de l'application. Il convient de signaler que le concept d'assistance à l'utilisateur qui avait été estimé dans un premier temps a été amplifié en 2016 de près de 130.000 euros, et il est donc prévu que cette situation se reproduise en 2017. D'autre part, signalons que lorsque les développements sollicités par le groupe de travail technique eBCD auront été achevés, la préparation de nouveaux manuels et/ou de nouvelles vidéos s'avérera nécessaire, ce qui s'accompagnera de frais supplémentaires.